

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 23 MAI 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 23 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<b><u>Absents excusés</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaires de séance</u></b>	Mme BLANCHARD - Valérie HERVE

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 18 avril 2016
- Désignation du secrétaire de séance

**Affaires générales**

1. Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
2. Convention de mise à disposition d'un agent technique pour les réunions du Relais des Assistantes Maternelles (RAM)

**Voirie**

3. Choix du prestataire pour l'installation des coussins berlinois et de l'aménagement de l'entrée du bourg route de la Suze
4. Choix du prestataire pour la réfection de la chaussée à Saint-Benoît

**Finances**

5. Actualisation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2016-2017
  - a. Accueil périscolaire
  - b. Cantine
6. Révision des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire du soir et du matin et du mercredi après-midi
7. Dépenses d'investissement

**Communication**

8. Organisation de la distribution de flash du début du mois de juin

**Comptes-rendus des commissions**

9. Comptes-rendus des commissions municipales
10. Comptes-rendus des commissions communautaires

**Questions diverses**

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 avril 2016**

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 avril 2016 à l'unanimité.**

### **1. Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)**

Les entreprises et les collectivités sont dans l'obligation de procéder à la rédaction d'un DUER. Il a été acté lors du Conseil municipal du 18 avril 2016 que Mme Christiane LENFANT, qui a les compétences nécessaires, le rédigerait gracieusement.

Il s'agit d'identifier les risques courus par les agents à leurs postes, d'estimer ces niveaux de risques, de les hiérarchiser et de les prévenir. M. LENFANT présente le calendrier établi, qui commencera par des entretiens individualisés des agents sur leurs postes de travail. Le document doit être prêt pour la rentrée de septembre.

### **2. Convention de mise à disposition d'un agent technique pour les réunions du Relais des Assistantes Maternelles (RAM)**

#### **Délibération n° 2305201601**

Le RAM organise deux fois par mois une matinée de jeux à la Salle des Fêtes. La Communauté de Communes sollicite la mise à disposition d'un agent pour installer, puis désinstaller le matériel. En contre-partie, la commune recevra une indemnisation de 15 euros par heure, 1h30 étant prévue pour chaque séance.

Cette convention avait été initialement refusée lors du conseil du 09 décembre 2014 (Délibération n° 0912201412), le personnel technique demandé n'étant pas disponible. Le jour des matinées de jeux a changé. De plus, les assistantes maternelles devaient attendre ou aider à la mise en place des jeux ce qui réduisait drastiquement le temps réel de jeux pour les enfants.

**A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette mise à disposition et autorise M. Le Maire à signer la convention. La date d'effet sera le 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

### **3. Choix du prestataire pour l'installation des coussins berlinois et de l'aménagement de l'entrée du bourg route de La Suze**

#### **Délibération n° 2305201602**

Le Conseil municipal choisit la société Eiffage, mieux-disante, pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération la route de La Suze, pour un montant de 3 003 euros HT, 3 600 euros TTC. L'achat des coussins berlinois reste à charge de la commune pour 950 euros HT l'unité, soit 2 280 euros TTC les deux. La pose sera assurée par les agents techniques.

Le Conseil municipal autorise M. LENFANT à valider les devis et lancer les travaux dans les meilleurs délais.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

#### 4. Choix du prestataire pour la réfection de la chaussée à Saint-Benoît

En l'absence de devis actualisés, le Conseil municipal reverra ce point au mois de juin.

#### 5. Actualisation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2016-2017

##### a. Accueil périscolaire

M. DEGOULET a rendu les comptes de résultats pour 2015 en avril à la CAF. Le Conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

##### - Coût global du périscolaire : 16 111,69 euros

Recettes : Subvention de la CAF : 2 900 euros / Usagers : 8 689,09 euros / Reste à charge pour la commune : 4 522,60 euros

##### - Coût global de l'ALSH : 7 772,55 euros

Recettes : Subvention de la CAF : 920 euros / Usagers : 4 107,75 euros / Reste à charge pour la commune : 2 744,80 euros

##### - Coût des TAP : 17 265 euros

Recettes : Subvention de la CAF : 4 464 euros / Subvention de l'Etat (Fonds d'amorçage Réforme des rythmes scolaires) : 10 110 euros / Usagers : 0 euro / Reste à charge pour la commune : 2 691 euros

M. DEGOULET synthétise l'enquête menée auprès des familles. Cinquante-cinq familles ont répondu. Les usagers soulignent la qualité de l'accueil, du travail des agents et des activités. Deux familles déplorent le coût, trois regrettent que l'accueil ne ferme pas à 19h. Ces remarques restent trop marginales pour bouleverser les tarifs et l'organisation, qui donnent très largement satisfaction.

**La commission « Ecole et Jeunesse » préconise donc les éléments suivants :**

1) TAP : maintien de la gratuité.

2) Accueil périscolaire du mercredi après-midi :

Délibération n° 2305201603

La CAF impose une seule plage horaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre. La commission préconise donc l'alignement sur le tarif des 4 premières heures. Le départ définitif des enfants ne sera possible qu'au terme de ce temps-là, faute de quoi il serait difficile d'envisager des activités. La CAF insiste sur ce point. Ce qui donne pour l'année prochaine la grille suivante, simplifiée et plus avantageuse pour les familles :

Accueil périscolaire du mercredi après-midi, de 12h30 à 18h30	La demi-journée, de 12h30 à 18h30 (= ancien tarif pour 4h)
1 <sup>er</sup> taux (quotient familial > 900 euros)	Pas de hausse : 9.44 €
2 <sup>ème</sup> taux (quotient familial < 900 euros)	Pas de hausse : 8.99 €

**A noter : aucun départ définitif avant 16h30**

**3) Et donc le matin et le soir :**

Accueil Périscolaire du matin et du soir	Heure	½ heure
1 <sup>er</sup> taux (quotient familial > 900 euros)	Pas de hausse : 2.34 €	Pas de hausse : 1.17 €
2 <sup>ème</sup> taux (quotient familial < 900 euros)	Pas de hausse : 2.24 €	Pas de hausse : 1.12 €

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission.**

#### **b. Cantine**

##### Délibération n° 2305201604

La cantine est le service pour lequel le reste à charge de la commune est le plus important. Sur l'année 2015, les contributions des familles couvrent un peu plus que le coût du prestataire, l'ensemble des salaires des agents pour le temps de restauration reste à charge de la Municipalité, ainsi que les dépenses d'énergie. La commission « Ecole et Jeunesse » préconise de poursuivre la politique liée aux quotients familiaux mise en place l'an dernier, et de ne pas augmenter, pour la troisième année consécutive, le tarif des familles dont le quotient est inférieur à 900 euros.

<b>Cantine</b>	
2 <sup>ème</sup> taux (quotient familial < 900 euros)	<b>Pas de hausse : 3.11 €</b>
1 <sup>er</sup> taux (quotient familial > 900 euros)	<b>3,14 + 2% = 3.20 €</b> Augmentation annuelle pour un enfant mangeant 4 midis par semaine : 8,64 euros pour l'année
Tarif Adulte	<b>3,69 + 2% = 3,76 €</b>

**Nouveau : Tout repas non-décommandé au moins 48h à l'avance (hors week-end) est dû.**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission.**

En marge des débats sur les tarifs liés à l'école, le Conseil municipal s'interroge sur la création de trois taux au lieu de deux, afin d'être au plus près des ressources des familles et donc d'être encore plus justes. La commission « Ecole et Jeunesse » pourra faire des propositions dans ce sens pour les tarifs 2017-2018.

#### **6. Révision des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire du soir et du matin et du mercredi après-midi**

##### délibération n° 2305201605

Le Conseil municipal autorise M. DEGOULET à modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire en actualisant les tarifs.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## 7. Dépenses d'investissement

### Délibération n° 2305201606

- Armoire pour l'école : 328,90 euros TTC, entreprise BSSL (ligne de trésorerie n°21312)
- 60 bancs : 2 018,88 euros TTC livrés, entreprise Trigano Mamers (ligne de trésorerie n°2128). Cet achat entre dans le cadre de la mutualisation entre les associations, celles-ci ayant acté de leur côté l'achat d'une friteuse. Ces bancs permettront de pallier les déficiences de la Communauté de communes qui n'a pas les moyens de répondre à la demande, mais aussi de libérer les agents communaux qui devaient aller prendre et rendre les bancs à Roëzé.
- Toilettes mobiles, disposées à l'année au tir à l'arc et utilisables ponctuellement pour d'autres festivités : 1 017,60 euros TTC, entreprise SAGENUM (ligne de trésorerie n°21318). Un débat entérine que le cout de la cabine sanitaire mobile avec accès handicapés n'est pas envisageable (coût 2 400,96 euros TTC).

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## 8. Organisation de la distribution du flash du début du mois de juin

Le flash du mois de juin pourra être distribué à partir du 2 juin.

### **Les différentes zones ont été partagées comme suit :**

Zone A : Roland BLANCHET et Isabelle LANGLAIS

Zone B : Sylvia PROVOTS et Mickaël DESPRES

Zone C : Armand LEFEUVRE et Bertrand VIVIER

Zone D : Aurélie BLANCHARD et Michel PAVARD

Zone E : Franck THORETON et Miguel DEGOULET

## 9. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission « Mutualisation et soutien aux associations ».** Mme MOREAU-TONNELIER informe le Conseil municipal du premier achat mutualisé par sept associations. Il s'agit d'une friteuse à gaz pour un montant de 1 627,20 euros TTC, livrée le 16 juin 2016.

La Fête de la musique offrira un programme particulièrement riche, par exemple des chants corses à l'église à partir de 15h, mais aussi des groupes locaux à partir de 18h au stade.

Le Conseil municipal prend connaissance de l'affiche choisie pour le 14 juillet.

- **Commission « Fleurissement ».** Mme PROVOTS explique au Conseil municipal qu'il convient d'ajouter des pots à ceux choisis. Après discussion avec des habitants, des élus et les agents, des pots gris semblent plus appropriés sur le parvis de l'église. Elle présente aussi pour validation l'ajout de persistants dans les pots pour que ces derniers restent garnis l'hiver. Le Conseil municipal valide ces propositions.

## 10. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Premier rallye organisé par l'Association Culturelle Cantonale (ACC).** Mme MOREAU-TONNELIER rend compte du premier rallye patrimoine organisé par l'ACC le dimanche 22 mai 2016. Malgré un temps défavorable, le rallye a été très apprécié par les participants qui ont visité sept communes du canton. Il convient de remercier en particulier le Conseil municipal de La Suze pour la mise à disposition de barnums et leur installation par les agents techniques et la commune de Souigné-Flacé pour la qualité de l'accueil du repas du midi. Les concerts, le midi et le soir, ont été très appréciés.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Projets 2017.** La députée Sylvie TOLMONT a tenu une permanence à la Mairie le 15 avril dernier. MM. PAVARD et DEGOULET ont évoqué avec elle les projets éligibles dans le cadre de la réserve parlementaire. Mme TOLMONT a envoyé par la suite un courrier précisant qu'elle était prête à soutenir un projet lié à l'école en 2017, à condition de lui apporter les éléments financiers d'ici le mois de septembre. Après débat, il est impossible de tenir le délai proposé : aucun projet n'a été mûri et le Conseil municipal ne dispose d'aucun devis. Il semble plus réaliste de repousser ce projet en fin de mandat, après la clôture du budget « Lotissement des Trois-Chênes », qui pourrait dégager de l'excédent en raison de la rapidité des ventes.

**Dans ces conditions, Le Conseil municipal préfère commencer à réfléchir à la réfection de la place de l'église du centre-bourg pour 2017. M. DEGOULET est chargé de consulter dès maintenant le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Sarthe pour engager la réflexion.**

- **Bilan de la matinée citoyenne du 30 avril.** La première « Matinée citoyenne » organisée par la commune à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes s'est déroulée sous la pluie. Pour autant, 75 habitants ont répondu présents, ce qui reste un chiffre très important si l'on compare avec les communes qui ont mené le même type de projet et dont la presse se fait l'écho actuellement.

Le Conseil municipal se réjouit du très bon déroulement de la matinée et remercie chaleureusement tous les participants, mais aussi les Président(e)s d'association qui ont largement relayé cette initiative auprès de leurs adhérents.

Onze ateliers ont été proposés :

- Remise en état du terrain de pétanque du Chalet et installation de deux petites buttes de terre pour les VTT,
- Remise en état du terrain de pétanque de la salle des fêtes,
- Nettoyage du chemin des Jacobins,
- Travaux divers au stade,
- Nettoyage du local de stockage des tables du comité des fêtes et nettoyage des tables,
- Nettoyage de l'intérieur de l'église,
- Nettoyage du port de Saint-Benoît,
- Aménagement du rond-point par les jeunes,
- Nettoyage au cimetière,



- Nettoyage des jeux extérieurs et de la nature,
- Nettoyage du jardin à l'école.

L'organisation n'a pas posé de problème. L'inscription en amont est indispensable, l'absence d'utilisation d'outils dangereux reste fortement souhaitable.

Le flash du mois de juin se fera l'écho de ces réalisations, le bulletin de fin d'année pourra être l'occasion d'un appel à projets pour la prochaine matinée en 2017 et l'annonce d'une réunion avec les volontaires pour écouter leurs propositions en début d'année (janvier-février), le flash de début avril annonce le programme et lance l'appel aux inscriptions.

**Le Conseil municipal décide de retenir la date du 13 mai 2017 pour la prochaine « Matinée citoyenne ».**

- **Projet éolien.** La société SYSCOM propose au Conseil municipal d'augmenter la redevance pour l'utilisation du chemin communal, de 3 000 euros à 7 000 euros par an. Un débat s'engage sur l'opportunité de cette nouvelle proposition et sur son sens. Les avis sont partagés.

- **Réunion avec les assistantes maternelles le 2 mai 2016.** M. Le Maire, la commission « Ecole et Jeunesse » et deux autres élus ont rencontré sept assistantes maternelles de la commune pour faire le point avec elles sur leur activité et leurs perspectives. Les échanges ont été fructueux, les élus ont mieux compris leur travail et il a été convenu de se tenir mutuellement informés. Les assistantes maternelles sont au maximum de leurs capacités d'accueil. Pour faire face à l'augmentation potentielle des besoins avec le lotissement des Trois-Chênes, la Municipalité fera un appel aux vocations individuelles dans le prochain flash et indiquera les formes d'accompagnement qui peuvent être proposées. Une réunion sur le fonctionnement des Maisons des Assistantes Maternelles sera également proposée prochainement. Son but sera uniquement informatif. Il est également apparu pendant cette réunion que le caractère « communautaire » des Accueils de Loisirs des petites et grandes vacances n'est pas encore assez bien connu (les chemiréens sont tout aussi prioritaires que les autres à l'ALSH de Louplande et peuvent aussi bien utiliser un autre lieu d'accueil). Un rappel sera fait dans le prochain flash également.

- **Accueil périscolaire.** Une soirée « Portes ouvertes » sera organisée le jeudi 16 juin de 18h30 à 19h30. Les parents pourront visiter les locaux, discuter avec les agents et les élus.

- **Cantine.** M. PAVARD a déjeuné à la cantine le 13 mai dernier avec Mme BLANCHARD et M. THORETON. Ils rendent compte des conditions de restauration des enfants et des difficultés liées au volume sonore.

- **Devenir d'un ancien corbillard.** Mme MOREAU-TONNELIER demande que soit évacué du local de l'APEC un ancien corbillard qui n'a plus aucune utilité et qui prend beaucoup de place. Elle est autorisée à étudier toutes les solutions pour le valoriser ou le vendre.

- **Conseil communautaire.** Le Conseil communautaire aura lieu le 23 juin à Chemiré-le-Gaudin à la salle des fêtes à 20h30. La réunion est publique : les élus et les habitants y sont invités. L'installation de la salle par les élus aura lieu à 19h30.

- **Elections.** Les élections présidentielles sont fixées les 23 avril et 7 mai 2017, les élections législatives seront les 11 juin et 18 juin 2017.

- **Pot de fin d'année.** Un pot de fin d'année sera proposé aux agents et aux professeurs de l'école le 1<sup>er</sup> juillet à 18h30 à la Mairie.

**La séance est levée à 23h45.**

**Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 23 mai 2016 :**

- *Délibération n° 2305201601 : convention de mise à disposition d'un agent technique pour les réunions du Relais des Assistantes Maternelles*

- *Délibération n° 2305201602 : choix du prestataire pour l'installation des coussins berlinois et de l'aménagement de l'entrée du bourg route de La Suze*

- *Délibération n° 2305201603 : actualisation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2016-2017 : périscolaire*

- *Délibération n° 2305201604 : actualisation des tarifs municipaux pour l'année scolaire 2016-2017 : cantine*

- *Délibération n° 2305201605 : révision des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire du soir et du matin et du mercredi après-midi*

- *Délibération n° 2305201606 : dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 mai 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		